

MISE EN PLACE DES BONNES PRATIQUES DE NUTRITION PARENTERALE



BOULET T.¹, TOTH K.¹, CRENN P.², LEBAS-CERTAIN M.¹, LE MERCIER F.¹

Service de Pharmacie¹, Comité de Liaison Alimentation et Nutrition (CLAN)²
Hôpital Ambroise Paré (APHP), Boulogne-Billancourt (92), France

INTRODUCTION

Dans notre hôpital, jusqu'en 2005, les poches de nutrition parentérale (NP) étaient distribuées sans restriction particulière (conditions de prescription, références disponibles). Le doublement de leurs dépenses en 2004 (Figure 1) nous a amenés à :

- évaluer les pratiques médicales et les conditions de distribution
- puis optimiser la totalité de leur circuit.

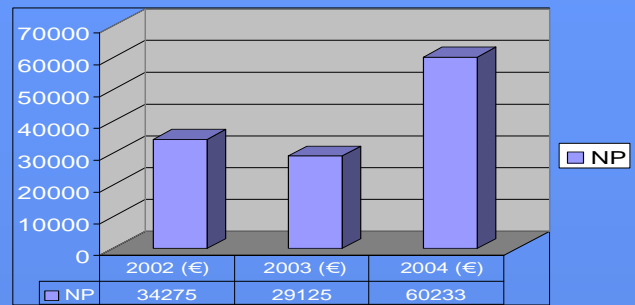


Figure 1: Évolution des dépenses de NP à l'hôpital Ambroise Paré entre 2002 et 2004

MATERIEL ET METHODE

Un groupe de travail, sous l'égide du Comité de Liaison Alimentation et Nutrition (CLAN) et de la Commission des Médicaments et des Dispositifs Médicaux Stériles (COMEDIMS), a réalisé une analyse des dépenses suivie d'un audit interne des pratiques médicales :

- 1-Entretien avec les équipes des services à l'aide d'une check-list (assurance de qualité, formation et circuit du médicament)
- 2-Enquête prospective des prescriptions (indication, spécialité, durée de traitement). Les projets de référencement des spécialités (prenant en compte les référentiels, le recrutement et les prix) et la nouvelle organisation ont été actées lors d'une COMEDIMS. La mise en place a été suivie d'une étude de conformité.

RESULTATS ET DISCUSSION

L'audit a été réalisé sur une période de 2 mois (décembre 2004 – janvier 2005), dans 7 services: hépato-gastro-entérologie, chirurgie digestive, réanimations médicale et chirurgicale, médecine, pneumologie et dialyse (90% des dépenses de NP).

1.- Les services étaient tous demandeurs d'un référentiel commun et de formation ; La distribution était peu structurée, non nominative, avec stockage dans les services.

2.- Au vu des prescriptions (n=39) : les indications reconnues NP étaient respectées à 89% (Figure 2) ; 8 spécialités étaient prescrites, 58% pour plus d'une semaine et 45% en NP exclusive.

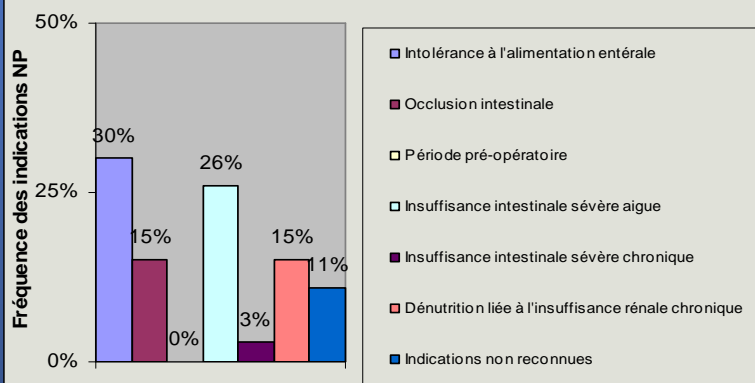


Figure 2 : Fréquence des indications NP reconnues et non reconnues à l'hôpital Ambroise Paré

Les experts ont référencé 4 poches:

- 3 mélanges ternaires : 1 pour la voie périphérique
2 pour la voie centrale (VC)
- 1 mélange binaire : VC, en cas de NP prolongée

Une nouvelle organisation a été instaurée : dispensation nominative, sur ordonnance pré-imprimée spécifique (Figure 3).

Le suivi des derniers mois indique que les recommandations sont bien respectées.

PRESCRIPTION DE POCHE DE NUTRITION PARENTERALE

Cette ordonnance est valable maximum 7 jours

PRESCRIPTEUR	PATIENT
Nom :	coller l'étiquette GLDA
Service :	UA :
UA :	Poids (obligatoire) :
Téléphone :	

PRESCRIPTION

NUTRITION PAR VOIE PÉRIPHÉRIQUE, MÉLANGE TERNAIRE :
EPERKABIVEN 900[®] : poche de 1440 ml (services de chirurgie, réanimation, médecine, HGE et dialyse)
 Durée de perfusion sur 24 h : Volume à perfuser en 24 h :
Attention : nécessité de supplémentation en oligo-éléments (Décan[®]), en vitamines (Comeniv[®])
 Supplémentation en électrolytes si nécessaire :

NUTRITION PAR VOIE CENTRALE, MÉLANGE TERNAIRE :
EXABIVEN 1800[®] : poche de 2000 ml (services de chirurgie, réanimation, médecine et HGE)
 Durée de perfusion sur 24 h : Volume à perfuser en 24 h :
Attention : nécessité de supplémentation en oligo-éléments (Décan[®]), en vitamines (Comeniv[®])
 Supplémentation en électrolytes si nécessaire :

COLICLINOMEL N7 1000[®] : poche de 1800 ml (services de réanimation)
 Durée de perfusion sur 24 h : Volume à perfuser en 24 h :
Attention : nécessité de supplémentation en oligo-éléments (Décan[®]), en vitamines (Comeniv[®])

NUTRITION PAR VOIE CENTRALE, MÉLANGE BINAIRE :
CLICLINIX N12 G 20[®] : poche de 2000 ml (HGE, en cas de nutrition parentérale prolongée)
 Durée de perfusion sur 24 h : Volume à perfuser en 24 h :
Attention : nécessité de supplémentation en électrolytes, en oligo-éléments (Décan[®]), en vitamines (Comeniv[®])

AUTRES POCHE DE NUTRITION PARENTERALE (4) :
 PRODUIT :
 Durée de perfusion : Volume à perfuser en 24 h :
 Justification :

Date : .../.../... Signature :

Durée prévisible de traitement (en jours) :

(4) Non en stock à la pharmacie de l'hôpital - délai de 24 h en jours ouvrables.

DISPENSATION

Médicament dispensé :	Quantité :	N° de lot :	Date de péremption :
.....

Date : .../.../... Signature :

Figure 3: Ordonnance pré-imprimée NP

CONCLUSION

Ces recommandations ont déjà une répercussion sur les bonnes pratiques de prescription de la NP. Leur impact sur la maîtrise des dépenses sera étudié un an après la mise en place du nouveau circuit.